

## BILAN CARBONE

Un plan d'actions pour accélérer la transition écologique du territoire

## CENTRE DE TRI

Plus de compétitivité pour une meilleure valorisation

## CSDND

Fin de l'enfouissement en Alsace Centrale

# RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Des habitants impliqués



Avec le soutien de



Un beau métier pour la planète !

[www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)





## Focus

Nouvelles consignes de tri : un premier bilan positif	4
Fermeture du CSDND	5
Le SMICTOM labellisé « territoire engagé »	5
Accélérer la transition écologique du territoire	6
Prévention et sensibilisation : des actions concrètes	8

## Bilan d'activités 2022

Le SMICTOM d'Alsace Centrale	12
Les ressources humaines	14
La collecte	18
Le traitement	26
Indicateurs financiers	32
Mesures pour la santé et l'environnement	38

# Édito

## Des fondations solides pour un avenir meilleur

L'année 2022 restera gravée dans l'histoire du SMICTOM d'Alsace Centrale. C'est une année charnière marquée par des événements majeurs qui nous propulsent vers un avenir plus durable et plus responsable. Permettez-moi de vous présenter les jalons essentiels de cette période déterminante.

Tout d'abord, la fermeture du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND) a mis fin à l'enfouissement des déchets en Alsace Centrale, concrétisant notre ambition de parvenir à 100% de valorisation. Nous nous engageons résolument sur la voie de l'économie circulaire, où chaque déchet trouve sa place dans une nouvelle filière, contribuant ainsi à préserver nos ressources précieuses.

Dans cette même perspective, nous avons lancé d'importants travaux au centre de tri afin de garantir nos capacités de recyclage des emballages tout en favorisant le développement de nouvelles filières. Inauguré le 10 juin 2023, ce centre de tri est désormais en capacité de prendre en charge « tous les emballages et les papiers » conformément à la nouvelle consigne nationale.

Ces mutations structurelles exigent une réorganisation du service de gestion des

déchets. Elles ont un impact sur la redevance, sur la collecte (tant en porte-à-porte qu'en apport volontaire) et sur les déchèteries. Nous mettons donc en place des adaptations à tous les niveaux de notre organisation, et nouons un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes : nos précieux agents, les élus, les collectivités, les bailleurs et surtout les usagers.

Enfin, nous avons formalisé notre stratégie de développement de l'économie circulaire en tirant parti à la fois de notre Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA) existant, et de la nouvelle stratégie de décarbonation du syndicat. Cette démarche positive a été reconnue par l'attribution du label 3 étoiles « Territoire engagé en transition écologique » décerné par l'ADEME, témoignant de notre engagement sincère en faveur d'une économie circulaire plus forte.

En cette année charnière, nous posons les fondations solides d'un avenir meilleur plus durable et résilient, où les déchets sont valorisés, où les ressources sont préservées et où notre planète est respectée.

Jean-Pierre PIELA

**Président du SMICTOM d'Alsace Centrale**

# Nouvelles consignes de tri : un premier bilan positif

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont changé en France. Désormais, tous les emballages, à l'exception de ceux en verre sont à déposer dans le bac jaune. Cela simplifie le geste de tri et permet de mettre en place, à moyen ou long terme, de nouvelles filières de recyclage.

Ces nouvelles consignes ont été très vite adoptées par les usagers d'Alsace Centrale, encouragés par l'évolution de la redevance ajustée aux usagers, qui prévoit dorénavant dans le forfait annuel de service 18 levées du bac gris.

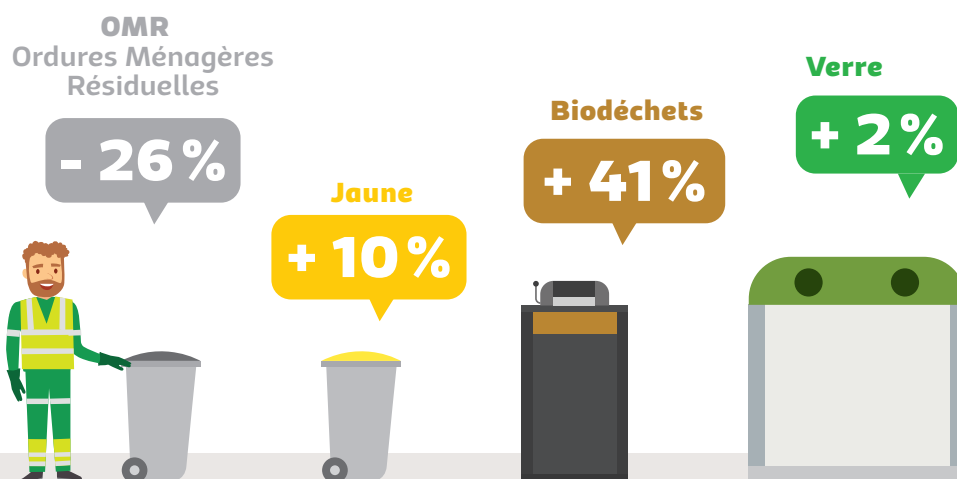
Les bénéfices environnementaux sont conséquents. Ces nouvelles mesures ont certes amplifié le geste de tri des emballages (+13% de tonnages dans le bac jaune et +7% pour la collecte du verre), mais elles ont particulièrement profité au geste de tri des biodéchets. Sur le premier trimestre de mise en place, on constate une augmentation de 66% des tonnages collectés.

Pour rappel, les biodéchets collectés permettent de produire une énergie verte locale sur le site de méthanisation de Ribeauvillé géré par Agrivalor.

Avec cette nouvelle implication de la population, le SMICTOM estime pouvoir atteindre son objectif de 4 000 tonnes de biodéchets méthanisés annuellement contre 3 100 tonnes en 2022.

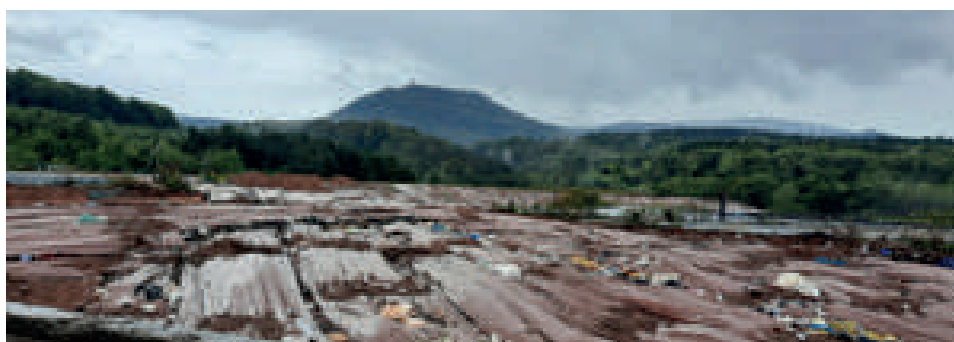


## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR LA PÉRIODE JANVIER À MAI 2022/2023



## Fermeture du CSDND

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, en fermant son centre d'enfouissement (CSDND) après 43 ans d'activités, l'Alsace Centrale a tourné une page de son histoire, pour en écrire une nouvelle. Avec la mise en place d'une couverture étanche sur le site, les émissions de gaz à effet de serre associées à l'enfouissement seront drastiquement diminuées dès 2023. Le site sera surveillé encore pendant au moins 30 ans.



Pour donner une nouvelle vie à ce site, le Comité Directeur du SMICTOM réfléchit à la possibilité de créer une ferme photovoltaïque de 6,5 ha qui pourrait produire 3 500 MWh d'électricité, soit la consommation moyenne de 1 600 personnes. Cela représente plus du tiers des habitants de Châtenois (4 200 habitants) !



## Le SMICTOM labellisé « territoire engagé »

Le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale, ainsi que le recyclage, occupent une place centrale dans les missions du SMICTOM. C'est pourquoi, en 2022, le syndicat a établi un plan pour structurer sa stratégie de développement de l'économie circulaire. Ce plan d'action a été officiellement reconnu par l'obtention du label «Territoire engagé - Économie Circulaire - 3 étoiles», décerné par l'ADEME.



Un comité de pilotage, composé de représentants de toutes les Communautés de Communes, ainsi qu'un comité technique

réunissant toutes les parties prenantes ont été mis en place.

Pour concrétiser cette démarche, le SMICTOM et le PETR de Sélestat ont noué un partenariat solide. Ensemble, ils ont désigné La Fabrique à Projets Centre Alsace pour accompagner les acteurs locaux dans l'émergence de solutions novatrices en matière de préservation des ressources et de réduction des déchets. Quatre thématiques essentielles ont été identifiées : le carton, le bois, la filière du cycle et la consigne pour le réemploi du verre.



# Accélérer la transition écologique du territoire

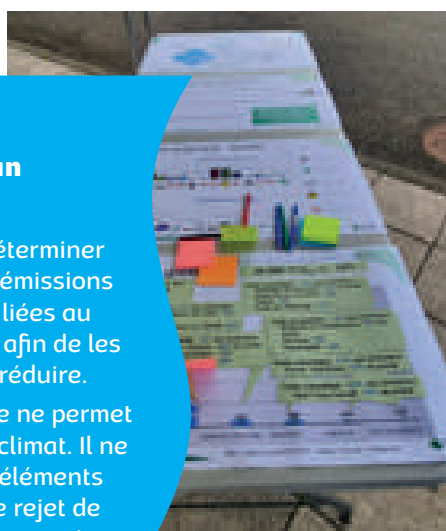
Pleinement engagé dans la transition écologique et énergétique, le SMICTOM souhaite aller plus loin en agissant pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion des déchets, en développant l'économie circulaire locale et en s'impliquant dans la production locale d'énergie verte, tout en continuant à participer aux projets comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou les Plans Climat-Air-Énergie (PCAET).

## DÉCARBONER LA GESTION DES DÉCHETS

### Qu'est-ce qu'un bilan carbone ?

Un bilan carbone permet de déterminer et de quantifier l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au fonctionnement d'une structure afin de les identifier, les analyser et les réduire.

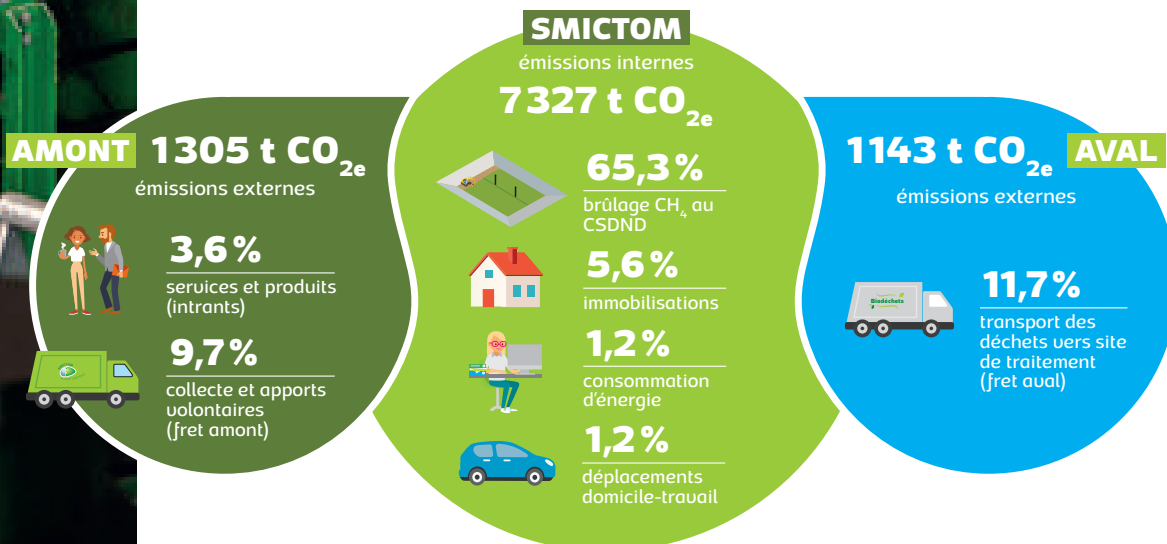
Il est à noter qu'un Bilan Carbone ne permet de quantifier que l'impact sur le climat. Il ne prend pas en compte d'autres éléments comme la pollution des sols, le rejet de particules... Cependant, il reste un très bon indicateur pour améliorer ses pratiques.



En 2022, le SMICTOM a mandaté le cabinet Alternative Carbone pour réaliser le bilan carbone du service public de gestion des déchets ménagers. L'objectif est de pouvoir agir concrètement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de limiter l'impact de son activité.



L'impact direct du fonctionnement du SMICTOM est estimé pour 2022 à **9776 tonnes de CO<sub>2</sub>** ; 58 % des tonnes de CO<sub>2</sub> proviennent du traitement des déchets. **Même d'un point de vue climat, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !** La collecte ne représente que 10 % des tonnes de CO<sub>2</sub> contrairement à une idée reçue.



## UN PLAN D' ACTIONS POUR AGIR CONCRÈTEMENT

Depuis octobre 2022 plus aucun déchet de déchèterie n'est enfoui ou incinéré. Ainsi la fermeture du CSDND et la dynamisation du tri des biodéchets permettront de supprimer environ 4000 tonnes de CO2 en 2023 par rapport à 2022. Il reste cependant des actions de long terme à mettre en œuvre.

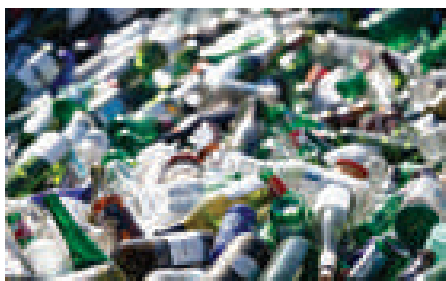
Dans le cadre du projet de mandat, le Comité Directeur a validé un plan d'action qui

s'appuie à la fois sur les démarches existantes comme le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et la politique énergétique déjà en place au sein des services, et sur le programme « accélérateur de transition » porté par les Communautés de Communes du territoire et le PETR de Sélestat. Il s'articulera sur 3 axes :

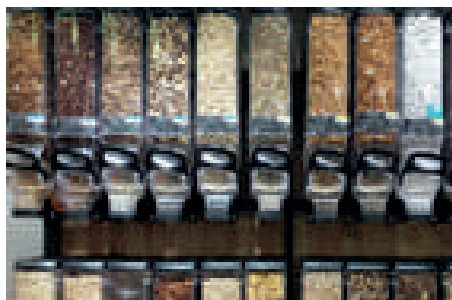


### Structurer une stratégie Energie-Climat

L'enjeu est de développer l'économie circulaire locale pour réduire l'impact du traitement des déchets comme le verre, le bois et le carton fortement émetteurs de CO2 pour leur recyclage. L'objectif sera de développer des alternatives basées sur le réemploi comme la remise en fonctionnement de la consigne pour les bouteilles en verre.



### Induire un changement de comportement chez les usagers



En réduisant la quantité de déchets produits, on agit de fait sur leur impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Dans ce domaine le SMICTOM œuvre depuis 2010 de manière structurée avec son PLPDMA. Depuis 2010, les déchets ménagers produits par an par habitant ont ainsi diminué de 16%.



### Faire évoluer l'organisation du SMICTOM en lien avec les collectivités

Pour réduire l'impact carbone des déchets, l'une des solutions est de réduire la consommation de biens neufs et de développer le marché de l'occasion. Des actions seront donc mises en place pour soutenir l'offre et faire évoluer les mentalités d'achat.



Projet de construction de chaises en mini série par Emmaüs Schenwiller à partir de déchets d'ameublement





**Objectifs  
atteints !**

## Prévention et sensibilisation : des actions concrètes

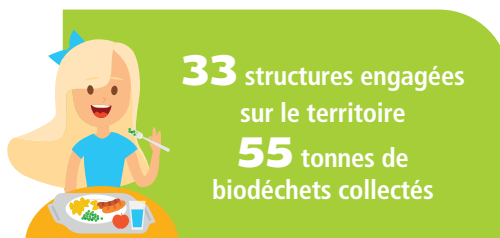
Le SMICTOM pilote le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en partenariat avec l'ADEME et CLIMAXION. L'objectif pour 2025 est d'atteindre 514 kg par an par habitant de déchets. Ce programme prévoit également d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 80 %.

Le but de cette démarche globale est double : développer l'économie circulaire avec notamment les programmes locaux «accélérateur de transition», et limiter l'impact de la gestion des déchets sur le changement climatique. Cela implique de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire (habitants, réseau associatif, élus...) dans une logique positive et responsable. Avec 499 kg par habitant en 2022, le SMICTOM a déjà atteint son objectif.



### Retour sur les principales actions engagées en 2022 :

#### LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



En 2022, le SMICTOM a poursuivi son programme d'action au sein des périscolaires en partenariat avec les Communautés de Communes. Ce programme s'inscrit par ailleurs dans le Projet Alimentaire territorial animé par le PETR de Sélestat.

#### TRI DES BIODÉCHETS À LA SOURCE, LUTTE CONTRE LE BRÛLAGE ET PROMOTION DES ALTERNATIVES À LA DÉCHÈTERIE

Pour ancrer le geste de tri des biodéchets, le SMICTOM a fait appel à l'agence Voix Publique pour sensibiliser 5 000 foyers en porte-à-porte dans des zones à tri faible. En parallèle, une campagne de communication radio dédiée au tri des bidoches a été diffusée en été.

Le compostage reste la première solution de traitement des déchets alimentaires et des déchets verts. Pour promouvoir les bonnes pratiques, le SMICTOM s'appuie notamment sur l'action de l'association ACJCA pour sensibiliser le grand public.





## PROMOUVOIR UNE MODE PLUS RESPONSABLE

Depuis 2017, le SMICTOM organise en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, un concours de collecte des textiles au sein des collèges du territoire. L'objectif est de sensibiliser les élèves au tri des TLC, mais aussi aux enjeux environnementaux et sociaux de la filière textile.

En 2022, le SMICTOM a par ailleurs souhaité mettre en lumière la filière de réemploi et du

recyclage mise en œuvre localement par les chantiers d'insertion d'Emmaüs SCHERWILLER en réalisant un film de promotion.



## PROMOTION DES ARTICLES D'HYGIÈNE DURABLES

Depuis le début du programme :  
**105** familles ont testé les couches lavables grâce au dispositif  
**445** foyers ont bénéficié d'une subvention à l'achat



Depuis 2019, le SMICTOM a mis en place un programme de soutien aux couches lavables. Celui-ci comprend le prêt gratuit d'un kit « découverte » et une subvention de 60€ pour l'achat de 15 changes. L'achat de protections durables pour adultes est aussi soutenu à hauteur de 20€ par foyer.

## PROMOTION DU ZÉRO DÉCHET

Tout au long de l'année, le SMICTOM défend la démarche zéro déchet à travers sa communication ou lors d'animations. Il accompagne notamment les associations locales pour mieux gérer leurs déchets et permettre au grand public de faire le tri lors des manifestations sportives ou culturelles.

**138** animations organisées  
**4 764** personnes sensibilisées  
Amélioration de la qualité du tri :  
**9 958** foyers sensibilisés



## RÉPARATION ET COLLECTE DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E) EN VUE DE LEUR RECYCLAGE

**24** Repair Café organisés  
**508** objets réparés sur  
**739** objets apportés  
**3** tonnes de déchets évités



En 2014, le SMICTOM a initié la création de la première association Repair Café sur son territoire. Depuis, 3 structures se mobilisent chaque mois pour permettre aux habitants de faire réparer leurs petits électroménagers, leurs vêtements ou leurs vélos.

## PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

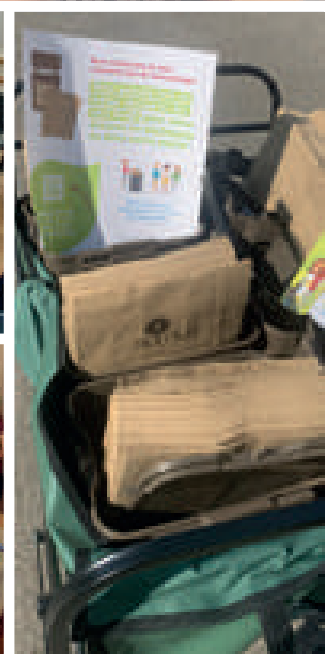
Le SMICTOM a soutenu financièrement les projets portés par l'acteur local Emmaüs Scherwiller avec ces trois entités Emma Culture, Ethiloc et Etikette.

L'objectif est d'agir à la fois sur la création de nouveaux services, mais aussi sur la consolidation du marché par l'évolution de la demande en biens réemployés ou loués.

Soutiens financiers attribués pour :

- La fabrication de chaises à partir de bois issus de mobiliers usagés
- La communication des produits et services d'Ethiloc





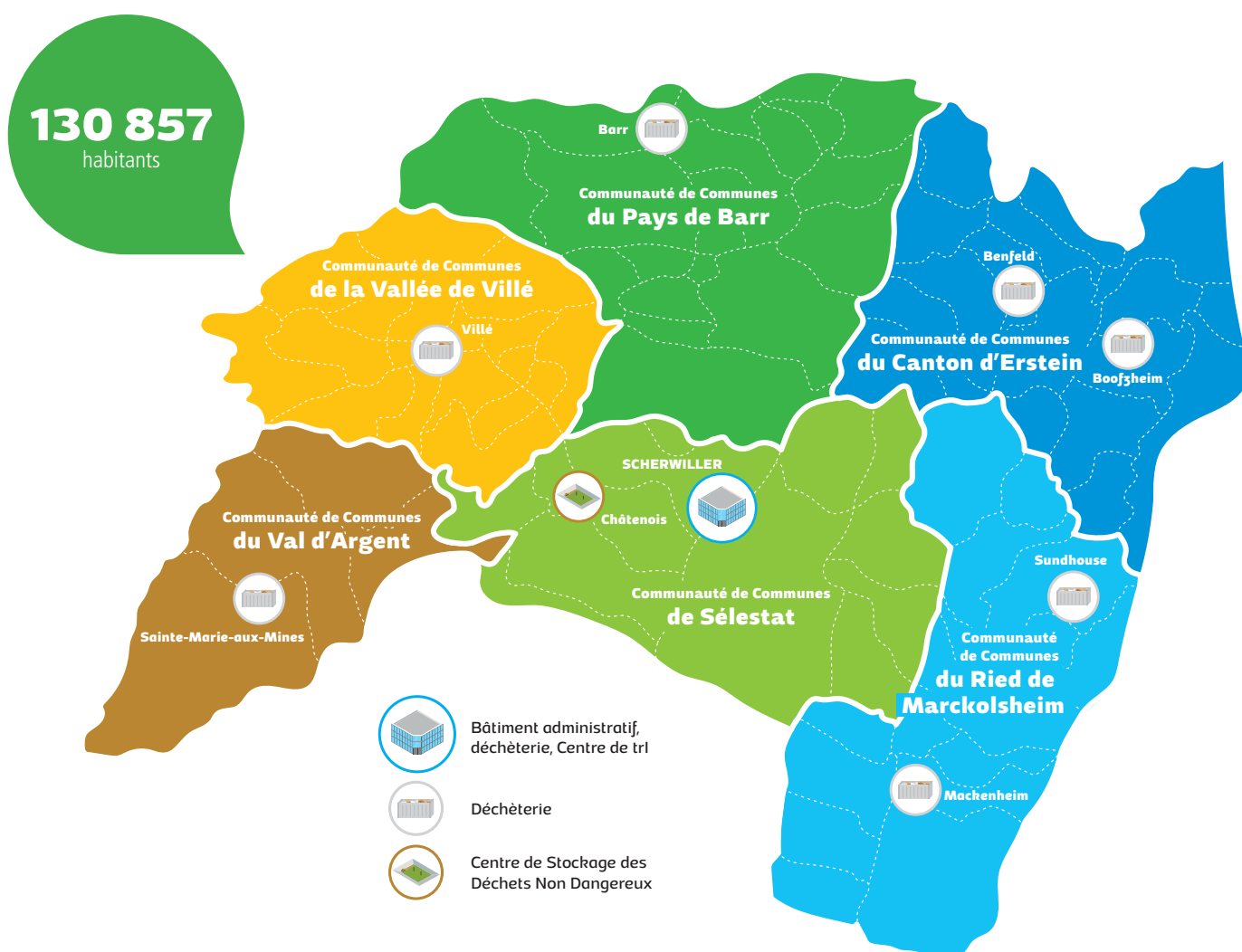
BILAN  
D'ACTIVITÉS  
**2022**



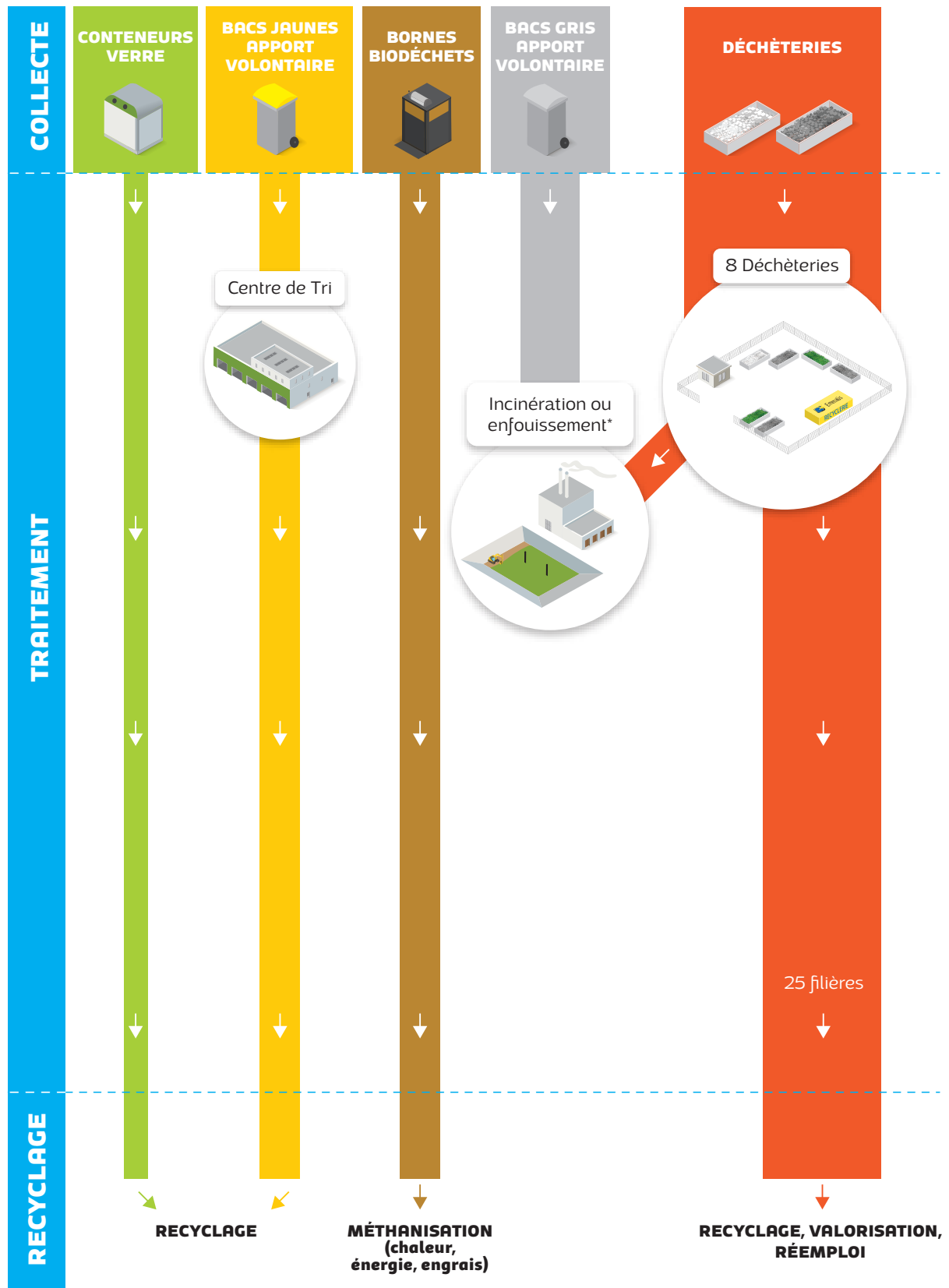
## Présentation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes, regroupées en 6 communautés de communes qui appliquent une redevance incitative unique depuis 2010. Il a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire
- L'exploitation de 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller et du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Châtenois (CSDND)
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.



# Collecte, traitement, valorisation : quel circuit suivent nos déchets ?



\* Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont envoyées dans des centres d'enfouissement extérieurs, uniquement lorsque les incinérateurs sont indisponibles.

## La composition du bureau syndical



**Président**  
Jean-Pierre Piela  
Maire de Breitenbach



**1<sup>er</sup> Vice-président**  
• finances •  
Denis Petit  
Maire de Lièpvre



**2<sup>e</sup> Vice-président**  
• CSDND •  
Christian Ottenwaelder  
Adjoint au Maire de Châtenois



**3<sup>e</sup> Vice-président**  
• tri et transfert •  
Dominique Waegell  
Conseiller municipal à Scherwiller



**4<sup>e</sup> Vice-président**  
• biodéchets / déchets verts •  
Philippe Schaeffer  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Gerstheim



**5<sup>e</sup> Vice-président**  
• collecte et garage •  
Martin Klipfel  
Maire de Grussenheim



**6<sup>e</sup> Vice-président**  
• déchèteries •  
Germain Lutz  
Maire de Valff

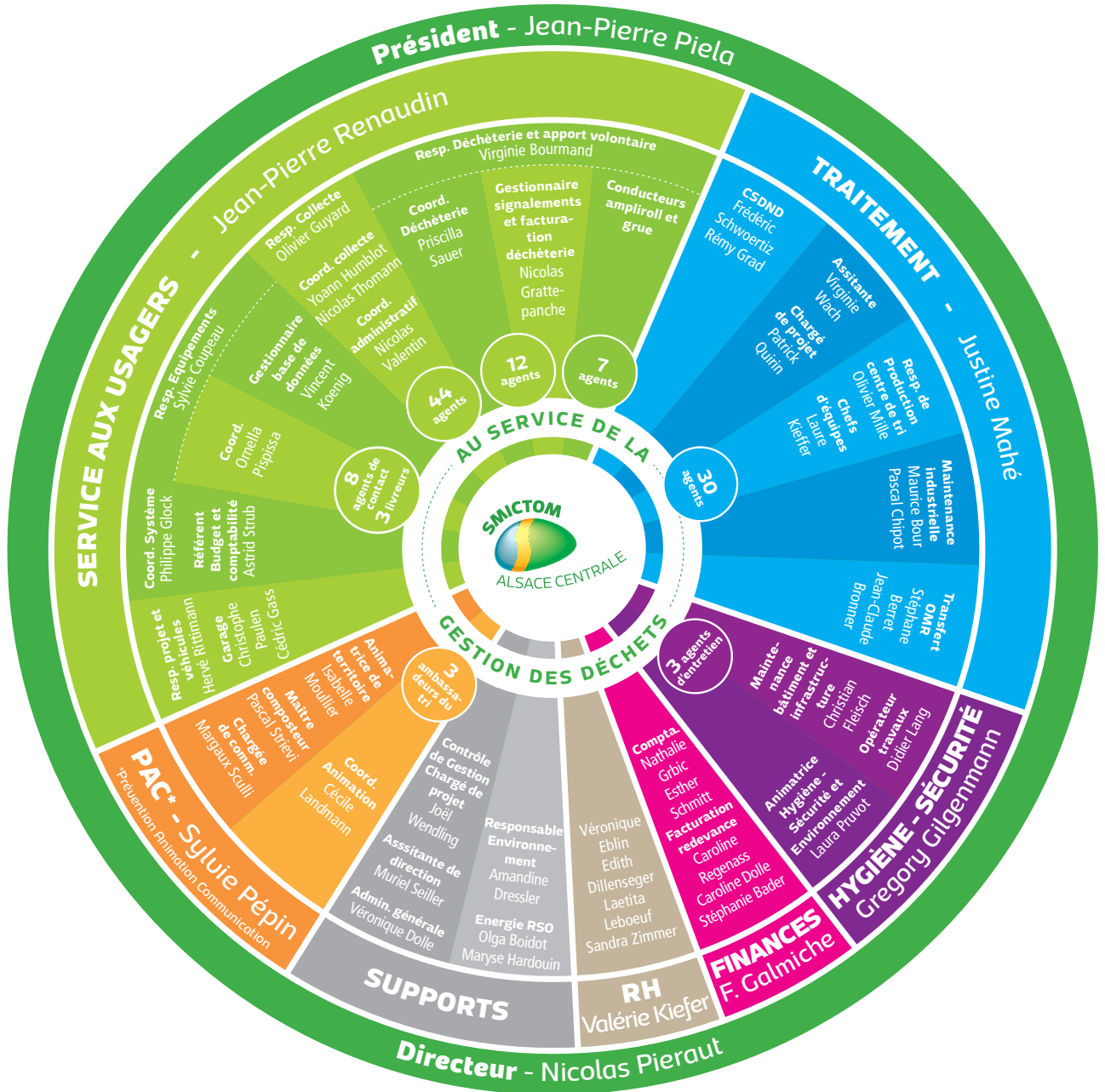
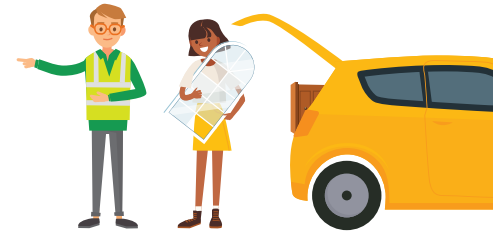


**7<sup>e</sup> Vice-président**  
• relation aux usagers •  
Laurent Geyller  
Conseiller délégué à Sélestat

### Animation des autres commissions

Commission Communication  
Prévention : Joffrey DAVID  
Commission Partenariats  
et Débat Citoyen : Fernand  
WILLMANN  
Commission Énergie :  
Denis RUXER  
Commission Coopération  
territoriale : Caroline WACH

# L'organigramme 2022



# Ressources humaines

## QUI SONT LES AGENTS DU SMICTOM ?

**144** agents



**8%** de catégorie **A** **10%** de catégorie **B** **82%** de catégorie **C**



**59%** d'hommes

**41%** de femmes

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

**45%** des effectifs ont au moins 50 ans

**9%** des effectifs ont moins de 35 ans



**12%** des effectifs présentent un handicap

la loi fixe comme objectif l'intégration dans les effectifs de **6%** de personnes présentant un handicap

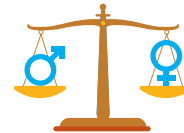
## FORMATION

Le SMICTOM bénéficie des formations du CNFPT et investit en plus pour des formations non référencées.



**130** agents ont suivi au moins une formation en 2022

**90%** du personnel a été formé à l'égalité Femme-Homme et à la laïcité



## TRAVAIL EN DISTANCIEL

Le SMICTOM a mis en place un dispositif de travail à distance après un an de test par une équipe volontaire et l'a généralisé durant la crise sanitaire.



**45** personnes se sont engagées à travailler à distance régulièrement

avec **1 à 3** jours de travail à distance / semaine sur 49 postes éligibles au télétravail



**1** jour de travail présentiel commun pour chaque pôle

## POLITIQUE SOCIALE

Le SMICTOM propose une politique sociale active :



**85%** des agents bénéficient de **50€** d'aide pour une complémentaire santé



**91%** des agents bénéficient de **15€** d'aide pour une prévoyance décès – invalidité



**91%** adhèrent au dispositif titres restaurant avec **60%** de participation employeur





# RSO : le SMICTOM engagé

Le SMICTOM a conscience de l'impact de ses activités, mais aussi de son rôle sociétal et environnemental. C'est pourquoi il s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).



## Environnement

- les conducteurs ont été formés et sont motivés à l'éco-conduite,
- les trajets de tournées de collecte sont optimisés en continu,
- un logiciel aide à l'optimisation de l'usage des véhicules,
- différentes motorisations sont proposées pour les véhicules légers (5 véhicules électriques),
- un plan de mobilité est animé pour encourager les alternatives à l'usage de la voiture solo :
  - promotion du co-voiturage (parking dédié, opération Klaxit financée par le PETR en 2022)
  - défi « Au boulot, j'y vais autrement »
  - ateliers de réparation de vélos
  - forfait Mobilité Durable de maximum 300€ pour les agents impliqués,
- des gobelets réutilisables et des objets zéro déchet sont donnés aux agents afin de remplacer les jetables,
- réalisation d'un Bilan carbone.



**Potentiel d'actions supplémentaires :**  
rédaction d'une politique d'achats durables, différenciation des motorisations PL



## Communauté et développement local

- partenariat avec Emmaüs afin de récolter des objets réutilisables et développer l'économie circulaire,
- marché avec Tremplin (association d'insertion) pour l'embauche d'agents intérimaires.



## Questions relatives aux usagers

- une enquête de satisfaction est réalisée régulièrement auprès des usagers,
- des animations sont effectuées pour sensibiliser les usagers aux pratiques écoresponsables.



## Relations et conditions de travail

- des accompagnements ont été réalisés pour la préservation de la santé des agents, dans le cadre des projets d'optimisation de la collecte et d'évolution du centre de tri,
- une étude des risques psycho-sociaux a été réalisée afin de les identifier et les réduire,
- un groupe « anti-gaspi » permet à des agents de différents services d'échanger sur des thématiques liées au développement durable du SMICTOM,
- de nouveaux équipements informatiques ont été essayés et mis à disposition des agents.



**Potentiel d'actions supplémentaires :**  
insérer le critère de l'insertion professionnelle dans les marchés publics, réaliser un projet de découverte des métiers

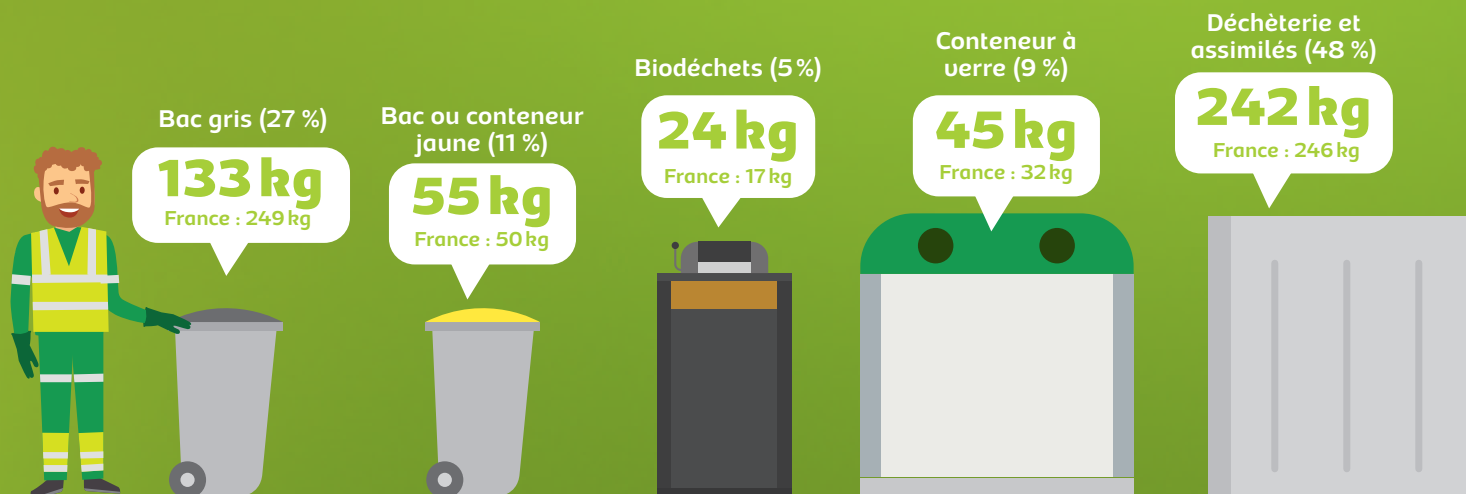
**- 8%**  
de déchets  
collectés

# LA COLLECTE EN 2022

Porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries

**499 kg/hab**  
de déchets produits en 2022

(contre 594 kg  
de moyenne française)



France : données 2019 ADEME

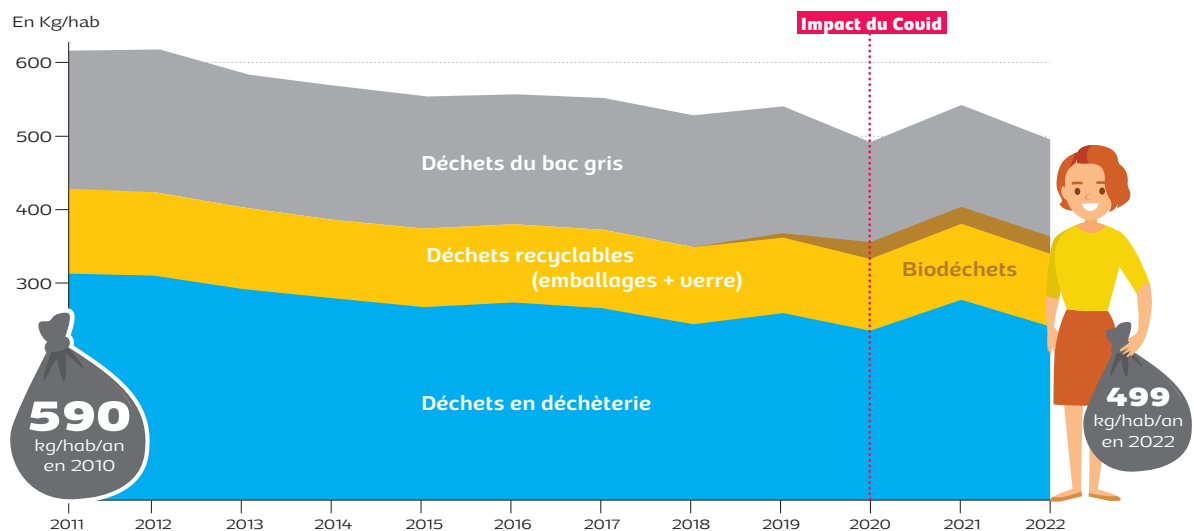


## Collecte 2022 : évolutions et perspectives

Grâce à la mise en place d'un service de collecte et de traitement des déchets maximisant le tri et favorisant la réduction, le SMICTOM a atteint en 2022 l'objectif de réduction des déchets prévu par la loi AGEC pour 2030, à savoir -16% de déchets produits par rapport à 2010.

Si la répartition entre les différents modes de collecte est stable, nous observons pour 2022, une baisse de l'ensemble des flux avec -8% de déchets produits. Les tonnages collectés en déchèteries baissent significativement avec -12%, marquant la fin du phénomène de déstockage observé en période post COVID. À cela s'ajoute l'impact de la sécheresse sur la production de déchets verts (-20% d'apports).

### ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS



### ACTIONS MENÉES EN 2022

- En 2022, le service aux usagers a préparé le passage à la consigne « Tous les emballages et les papiers se trient » et l'adaptation induite de la redevance. Des concertations ont été organisées avec les agents, pour définir une organisation garantissant à la fois le maintien de la qualité de service et une maîtrise des coûts. Les circuits de collecte et les organisations de travail ont été repensés tant en porte-à-porte qu'en apport volontaire.
- Une charte d'engagement pour la qualité de la relation usagers a été établie avec à l'appui un plan d'actions spécifique :
  - Simplification des démarches des usagers (demandes de réparations, changements de dotations, fermeture du service, etc.) et des courriers aux usagers.
  - Développement d'une application pour permettre aux usagers de mieux appréhender le service et de faire rapidement les demandes
- Une enquête a été réalisée sur la relation avec les usagers qui ont formulés des demandes. Il en ressort un taux de satisfaction globale de 96%. L'application devrait permettre de faire diminuer les temps de traitements des dossiers, qui est actuellement de 18 jours.
- En parallèle, le SMICTOM a continué sa politique d'entretien de sa flotte automobile (Acquisition de deux nouvelles Benches Ordures Ménagères (BOM) et d'une grue, répondant aux dernières normes environnementales et de sécurité). Enfin, une BOM électrique a été testée afin d'étudier les possibilités de déploiement sur notre territoire.

### OBJECTIFS 2023

- En 2023, le service aux usagers fiabilisera les organisations de collecte et de gestion des demandes des usagers. Il s'agira notamment d'être réactif pour faire face aux importants transferts de flux entre les différents dispositifs de collecte induits par la mise en place des nouvelles consignes de tri des emballages et le renforcement du tri des biodéchets.



## Organisation

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire.

**PORTE-À-PORTE**  
14 équipes de collecte

**36%** des déchets collectés

Le SMICTOM a fait le choix de maintenir **une collecte du bac gris toutes les semaines** afin de répondre aux besoins d'usagers le nécessitant (grands collectifs, usagers avec couches, certains professionnels...)



### Collecte hebdomadaire du bac gris

destiné aux ordures ménagères résiduelles (déchets non valorisables)



### Collecte tous les quinze jours du bac jaune

destiné aux emballages ménagers recyclables (flacons et bouteilles en plastique, papiers et cartonnets non souillés, emballages métalliques, briques alimentaires)

**APPORT VOLONTAIRE**  
2 équipes + prestataire pour les biodéchets

**16%** des déchets collectés

Pour le verre



Pour le papier-carton et les emballages ménagers recyclables



Pour les biodéchets



Pour les ordures ménagères



## Répartition des tonnages collectés

### PAR MODE DE COLLECTE

	2021	2022	Kg/hab	Évolution
Collecte en porte-à-porte (jaune et gris)	24 671	23 346	179	- 5 %
Collecte en apport volontaire (monoflux +apports directs)	10 508	10 258	78	- 2 %
Déchèteries	35 887	31 653	242	- 12 %
<b>TOTAL</b>	<b>71 066</b>	<b>65 257</b>	<b>499</b>	<b>- 8 %</b>

### PAR TYPE DE DÉCHETS

	2021	2022	Kg/hab	Évolution
OMR* (Ordures Ménagères Résiduelles)	18 393	17 429	133	- 5 %
Recyclables**	13 681	13 063	100	- 5 %
Biodéchets	3 105	3 112	24	0 %
Déchèteries et autres***	35 887	31 653	242	- 12 %
<b>TOTAL</b>	<b>71 066</b>	<b>65 257</b>	<b>499</b>	<b>- 8 %</b>

\*OMR + apport direct

\*\* Bacs jaunes + apport volontaire + apport direct Centre de Tri + verre

\*\*\* Déchèteries + apport direct CSDND + apport direct déchets verts + encombrants

## Évolution des tonnages collectés

Grâce au PLPDMA, la production de déchets par habitant par an en Alsace Centrale diminue. Des marges de progression existent encore notamment au niveau du réemploi et du compostage, pour atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC.

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a modifié les modes de vie et de consommation. Cela a également eu un impact sur la production de déchets. On note notamment un important effet de déstockage en déchèterie.



### TONNAGES COLLECTÉS EN COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

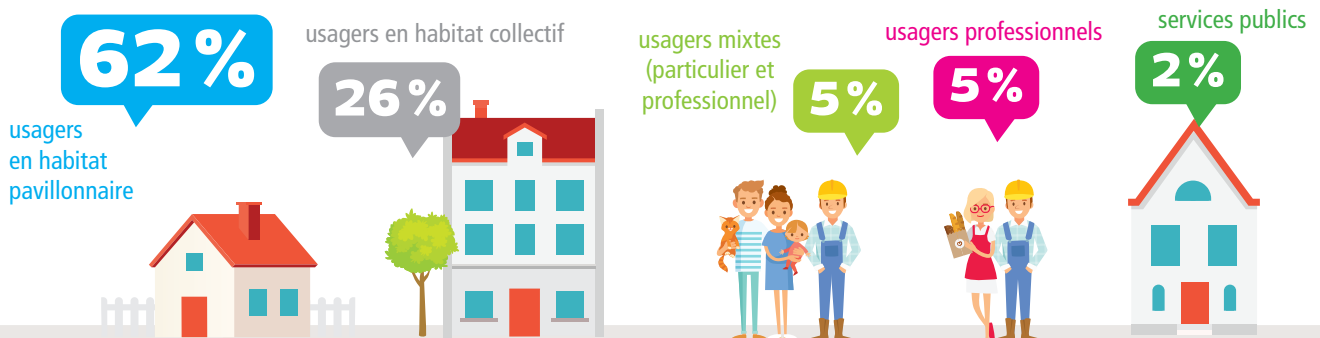
	2021	2022	Kg/hab	Évolution
Jaune (déchets recyclables)	6 674	6 356	49	- 5 %
Gris (Ordures Ménagères Résiduelles)	17 998	16 990	130	- 6 %
<b>TOTAL</b>	<b>24 672</b>	<b>23 346</b>	<b>179</b>	<b>- 5 %</b>



### ESTIMATION DE LA PART DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHETS TRAITÉS

On peut estimer que les professionnels représentent 5 % du volume des déchets traités sur la base du volume de bac mis à disposition.

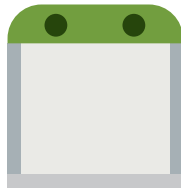
### Répartition du volume de bac mis à disposition par typologie d'usagers





# L'apport volontaire (AV)

## LE PARC DES CONTENEURS



### Verre

**387 conteneurs** sont placés, soit une moyenne d'un conteneur pour 338 habitants. Ces conteneurs sont disposés dans les déchèteries et dans l'ensemble des 90 communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.



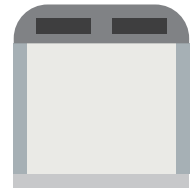
### Emballages ménagers recyclables

**232 conteneurs jaunes** équipent les immeubles où la qualité du tri n'était plus assurée avec des bacs individuels, où s'il manque de la place pour stoker les bacs. On les retrouve aussi aux points de regroupement ou dans les écarts de collecte.



### Biodéchets

**643 bornes biodéchets** sont dédiées à la collecte en apport volontaire des biodéchets. Ces déchets sont ensuite valorisés par méthanisation à Ribeauvillé.



### Ordures Ménagères Résiduelles

**78 conteneurs gris** permettent la collecte des OMR pour les quartiers de Sélestat où la typologie d'habitat ne permet pas le stockage des bacs, ou bien encore aux points de regroupements et dans les écarts de collecte.

Les bornes d'apport volontaire pour le verre, les emballages et les papiers ainsi que pour les OMR sont nettoyées par le SMICTOM au moins une fois par an, lors de campagnes dédiées. Quant aux bornes biodéchets, elles sont nettoyées à chaque collecte par notre prestataire de service.

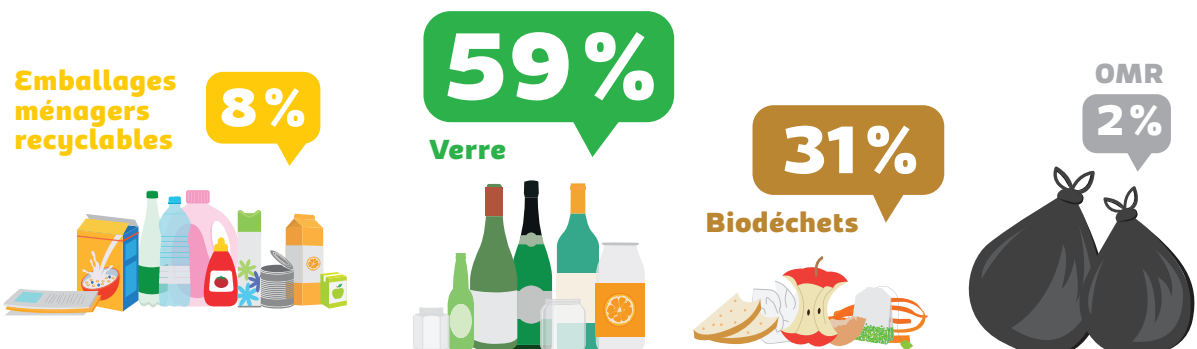
Fin 2022, l'ensemble de la signalétique liée aux consignes de tri, présente sur notre parc de conteneurs d'apport volontaire, a été actualisée pour être en conformité avec les nouvelles directives de tri applicables à partir du 1er janvier 2023.

## LES TONNAGES COLLECTÉS PAR LE RÉSEAU DE BORNES ET DE CONTENEURS (SANS LES APPORTS DIRECTS)

	2021	2022	Kg/hab	Évolution
Verre	6 125	5 902	45	- 4 %
Emballages ménagers recyclables	883	805	6	- 9 %
OMR	231	252	2	+ 9 %
Biodéchets	3 104	3 112	24	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 343</b>	<b>10 071</b>	<b>77</b>	<b>- 3 %</b>

## PROPORTION DES MATIÈRES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE

(critère de comparaison : poids)



## PERFORMANCES DU GESTE DE TRI

En 2022, la qualité du tri à la source chez l'habitant s'est dégradée pour atteindre 20% de refus. Pour autant les taux de captage restent très bons. Les taux de captage des matières sont calculés à partir des résultats de la caractérisation du bac gris réalisés en 2021.

	Taux de captage SMICTOM	Moyenne française
Papiers	83%	70%
Cartons	86%	70%
Briques alimentaires	60%	57%
Bouteilles et flacons	81%	61%
Emballages acier	61%	68%
Emballages aluminium	41%	48%
Emballages en verre	95%	85%

## Les déchèteries

Avec plus de vingt filières, les 8 déchèteries gérées par le SMICTOM reçoivent la moitié des déchets collectés en Alsace Centrale. Le contrôle d'accès est fait grâce à la carte

OPTIMO et le nombre de passages inclus dans la redevance est de 24 passages. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est passé à 18.

### Indicateurs clés 2022



**288 632**  
visiteurs sur les  
8 déchèteries.



**97%** des usagers du  
service déchèterie y sont allés  
**moins de 18 fois par an.**

**28%** des habitants  
n'utilisent pas le service  
de déchèteries.

**6** passages par foyer  
par an en moyenne.



## ACTIONS 2022

- Renouvellement du marché de transport et de prise en charge des déchets issus des déchèteries. Avec la conjoncture (augmentation des coûts de l'énergie et de la TGAP, pénurie des chauffeurs poids lourds) les coûts associés ont augmenté de 43%. Par ailleurs, la fermeture du centre d'enfouissement des déchets non dangereux, a conduit à orienter désormais les déchets non valorisables vers la filière CSR (Combustible Solide de récupération). Si cette filière permet d'augmenter le taux de valorisation des déchets, elle est également relativement coûteuse.
- Afin de limiter l'impact financier, le SMICTOM d'Alsace Centrale a investi dans 2 compacteurs mobiles qui ont permis de réduire d'environ 50% les rotations des bennes dans les déchèteries.
- Un travail a été mené avec les agents pour améliorer la perception des usagers du métier d'agent de déchèterie.
- À la déchèterie de Benfeld, une expérience a été menée

sur la récupération du polystyrène. Le résultat est non concluant en raison des difficultés logistiques et de stabilité de la filière.

## OBJECTIFS 2023

- Mise en place des nouvelles REP : Articles de sport et de loisir, articles de bricolage et de jardinage et jouets.
- Réorganisation des caissons réemploi (Recyclerie) avec notre partenaire Emmaüs.
- En raison de l'augmentation des tonnages collectés et de la diversité des filières présentes sur les déchèteries de Benfeld, Boofzheim et Sainte-Marie-aux-Mines, ces dernières changent de régime de classement ICPE. Des travaux seront ainsi réalisés pour une mise en conformité et répondre aux exigences de l'arrêté « d'enregistrement ».
- Un projet d'agrandissement de la déchèterie de Mackenheim sera également mis à l'étude.

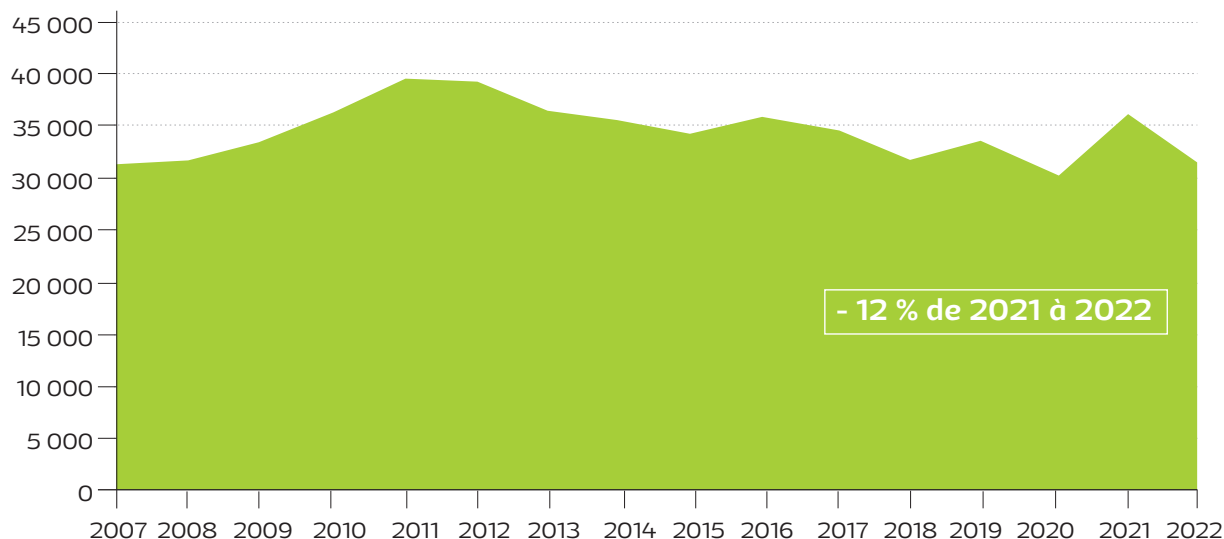


**- 20%**

**de déchets verts collectés :**

La collecte des déchets verts a fortement diminué par rapport à 2021. Cela s'explique par les impacts de la sécheresse sur la production de ce type de déchets.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



## RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

	Prestataire	2021	2022	Kg/hab	Évolution
Papiers/cartons	SCHROLL	1 642	1 534	12	- 7%
Bois	SCHROLL	4 342	3 854	29	- 11%
Électroménager	ENVIE, ÉCO SYSTÈME	1 235	1 097	8	- 11%
Métaux	METAUFER	1 704	1 415	11	- 17%
Huiles végétales	BM SARL	24	20	0	- 17%
Huiles minérales	ETS GRANDIDIER	71	72	1	+ 1%
Piles et accumulateurs	COREPILE (2021 : ETS GRANDIDIER)	16	15	0	- 6%
Batteries	ALSADIS	47	40	0	- 15%
Tubes néons	RECYCLUM	6	6	0	0%
Déchets enfouis	SMICTOM D'ALSACE CENTRALE	7 495	5 237	40	- 30%
CSR	SCHROLL	-	1 457	11	-
Déchets verts	JEHL, CENTRE ALSACE COMPOST, SPIESS	7 319	5 883	45	- 20%
Grauts	SUEZ RV NORD-EST 68, METAUFER	7 210	6 404	49	- 11%
Déchets dangereux	ALSADIS, ECO DDS	197	170	1	- 14%
Radiographies	EST ARGENT	2	2	0	0%
Mobilier	ÉCO MOBILIER, SUEZ RV NORD-EST 67	2 939	2 804	21	- 5%
Plâtre	SCHROLL	1 307	1 035	8	- 21%
Huisseries	SCHROLL	140	302	2	+ 117%
Plastiques durs	SCHROLL	190	304	2	+ 60%
Cartouches d'encre	LVL	2	2	0	0%
<b>TOTAL</b>		<b>35 887</b>	<b>31 653</b>	<b>242</b>	<b>- 12%</b>



**Les déchèteries vous accueillent  
du mardi au samedi,  
de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h**

Les déchèteries sont  
fermées les jours fériés.  
Les professionnels n'ont  
pas accès aux déchèteries  
les samedis.



## RECYCLERIE : POUR PLUS DE RÉEMPLOI

Les objets déposés en recyclerie ne sont pas considérés comme des déchets car ils sont remis en circulation dans le marché de seconde main par Emmaüs Scherwiller. Ce tonnage est donc retiré du calcul de production de déchets par an par habitant dans le cadre du PLPDMA.

Avec la loi AGEC, le réemploi est devenu un flux obligatoire. Le SMICTOM et Emmaüs l'avaient anticipé depuis 2010. En 2023, la convention est retravaillée afin d'optimiser ce gisement en tenant compte des nouvelles contraintes liées à la mise en place des nouvelles REP.



**1 989 t**

collectées en 2021,  
soit 15 kg/an/hbt

**- 1%**

par rapport à 2021



En 2022, le taux  
d'erreur de tri dans  
le bac jaune était de

**20%**,

les usagers ayant  
anticipé le passage aux  
nouvelles consignes  
de tri.

# LE TRAITEMENT EN 2022



Le SMICTOM a sous sa responsabilité :

- **un Centre de Tri**, à Scherwiller, pour séparer mécaniquement et manuellement les flux d'emballages et de papiers des bacs et conteneurs jaunes
- **un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND)**, à Châtenois, pour stocker durablement et sûrement les déchets ultimes

Le traitement est géré par des prestataires pour :

- **la valorisation des biodéchets** par méthanisation
- **l'incinération** d'une partie des déchets ultimes et des OMR
- les différentes filières prises en charge en déchèteries non gérées par le SMICTOM



La bonne qualité du tri chez l'habitant est le premier levier permettant de maximiser la valorisation des déchets au sein des unités de traitement

## Valorisation des déchets par le tri

### UN CENTRE DE TRI QUI POURSUIT SA MUTATION VERS PLUS DE COMPÉTITIVITÉ

Durant l'année 2022, le centre de tri s'est préparé activement à l'entrée en vigueur de la nouvelle consigne nationale de tri : «Tous les emballages et les papiers se trient». Après une période d'étude et de conception, les travaux d'extension du hall amont ont été réalisés entre avril et juillet 2022. En novembre, le centre de tri est passé à une équipe unique, puis a été temporairement mis à l'arrêt en décembre afin d'entamer les travaux d'adaptation du processus de tri. Ces travaux, d'un montant de 5 millions d'euros, ont été confiés à l'entreprise NEOS, et leur financement a été assuré en partie par la Région Grand Est, l'ADEME et CITEO.

Pendant la durée des travaux, le personnel titulaire a été réaffecté à d'autres missions au sein de notre structure. De plus, pour assurer la continuité du traitement des déchets, ces derniers ont été redirigés vers le centre de tri ALTEM à Strasbourg.

En 2023, les travaux d'adaptation du centre de tri se poursuivront tout au long du premier semestre. Dans le même temps, nous prévoyons également le déploiement d'un outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) afin d'améliorer le suivi et la planification des installations.

### CENTRE DE TRI DE SCHERWILLER (CDT)

Le Centre de Tri reçoit les matières issues des bacs et des conteneurs d'apport volontaire jaunes.

La capacité de traitement considérée en deux postes de travail est de 20 000 tonnes par an. En 2021, il a accueilli 2 496 tonnes provenant de collectes sélectives de territoires voisins, en plus des 7 463 tonnes issues de l'Alsace Centrale. La baisse des tonnages traités s'explique par l'arrêt du centre de tri pour les travaux au dernier trimestre 2022.

	2021	2022	Évolution
<b>Tonnes Traitées</b>	<b>13 540</b>	<b>9 959</b>	<b>- 26%</b>
<b>Valorisées</b>	<b>10 627</b>	<b>7 752</b>	<b>- 27%</b>
dont acier d'emballages	537	408	- 24%
dont aluminium d'emballages	85	78	- 8%
dont cartons	3 421	2 699	- 21%
dont journaux et illustrés	5 107	3 426	- 33%
dont briques alimentaires	170	124	- 27%
dont bouteilles et flacons PET clair	754	610	- 19%
dont bouteilles et flacons PET foncé	182	122	- 33%
dont bouteilles et flacons PEHD	371	285	- 23%
<b>VALORISATION</b>	<b>78%</b>	<b>78%</b>	<b>-</b>

### OÙ VONT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Matériaux (2022)	Pays	Entreprise
<b>Bouteilles en plastique</b>	France, Portugal, Pays Bas	VALORPLAST a plusieurs recycleurs comme WELLMANN RECYCLAGE, SIRPLAST, FREUNDENBERG, ...
<b>Papiers/cartons</b>	Allemagne	PAPIRFABRIK PALM, UPM principalement
<b>Briques alimentaires</b>	France	LUCART SAS
<b>Acier</b>	Luxembourg ou France	ARCELOR MITTAL
<b>Aluminium</b>	France	AFFIMET
<b>Verre</b>	France	OI MANUFACTURING de SAINT-MENGE



# Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

## ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS EN 2022

	2021	2022	Évolution
Déchets non collectés par le SMICTOM	6 343	1 392	- 78 %
Encombrants/refus Emmaüs, déchets ultimes des déchèteries	7 732	5 388	- 30 %
Refus du centre de tri (Pré tri)	233	109	- 53 %
<b>TOTAL Châtenois</b>	<b>14 308</b>	<b>6 889</b>	<b>- 52 %</b>
OMR et refus de tri détournés en enfouissement - CSDND externe	2 040	661	- 68 %
<b>TOTAL des déchets produits traités par enfouissement</b>	<b>10 005</b>	<b>6 158</b>	<b>- 38 %</b>

## UN TÉMOIN DE L'ÉVOLUTION POSITIVE DE LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis 1979, les déchets d'Alsace Centrale qui ne peuvent être ni recyclés, ni valorisés étaient enfouis au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux du Heidenbuhl, à Châtenois (CSDND). Il a permis de stocker plus de 1 355 000 tonnes de déchets non dangereux produits en Alsace Centrale, soit le poids de 134 tours Eiffel !

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le CSDND a fermé.

Il témoigne de l'évolution de la gestion des déchets sur notre territoire. Jusqu'à la mise en place de la collecte sélective en 1994, il fut l'unique moyen de traitement des déchets en Alsace Centrale. Il a accueilli en 2022, 5447 tonnes de déchets issus du territoire, contre 35 000 tonnes les premières années.

Grâce à la mise en place d'une politique de gestion des déchets de plus en plus saine et vertueuse, le SMICTOM a pu trouver des solutions de valorisation pour près de 86 % des déchets produits sur le territoire. Avec la fermeture du CSDND, une étape supplémentaire a été franchie : nous atteindrons l'objectif de zéro enfouissement en Alsace Centrale !

Les quelques 8 000 tonnes de déchets non valorisables encore jetées en déchèteries seront transformées en combustible solide de récupération (CSR) par la société B+S Recyclage (Schroll et B+T Group), c'est-à-dire valorisées énergétiquement.

## ACTIONS MENÉES EN 2022

- Travaux de réaménagement des casiers sud et nord pour la fin d'exploitation au centre de stockage.
- Fin d'exploitation avec vidage de la dernière benne le 30 septembre et passage en post-exploitation le 3 octobre.
- Travaux mis en place d'une couverture intermédiaire après le passage en post-exploitation du 3 au 28 octobre.
- Travaux sur le réseau de lixiviat au CSDND du 17 octobre au 10 novembre.
- Publication du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture finale à venir en 2023-2024.



## LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

Une fois le dernier déchet enfoui, le SMICTOM a débuté la renaturation du site. Cela se fera en plusieurs étapes et nécessitera des mois de travaux. Après un remodelage du massif de déchets, une première couverture en terre a été mise en place dans les 6 mois suivant la fin d'exploitation. Ensuite, après 2 ans de surveillance, une couverture définitive composée d'argile et de géo-membrane sera installée. Le SMICTOM complètera également le réseau de captage des eaux pluviales internes en créant un bassin au nord du site.

Au total, les travaux de fin d'exploitation nécessiteront un investissement de 4 millions d'€ sur la période 2023-2024.

La création d'une solution interne pour le traitement des lixiviats (les liquides résiduels) est également à l'étude à l'horizon 2026-2027.

### Est-il envisageable de valoriser le biogaz ?

Une étude a démontré l'absence d'intérêt de valorisation du biogaz. Celui-ci est trop pauvre en méthane (CH<sub>4</sub>) et sa production diminue rapidement. En effet, le site est non seulement ancien mais dans les phases d'exploitation plus récentes, très peu de matière organique a été enfouie.

## ÉTAPES DES TRAVAUX DE FIN D'EXPLOITATION DU SITE

Budget : 4 millions d'€



## UN SITE SOUS SURVEILLANCE



Pour en savoir plus sur le CSDND de Châtenois, regardez la vidéo : <https://uu.fr/RQeo>

Le CSDND est placé sous l'autorité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), un service de l'État qui veille à l'application des réglementations en vigueur. De nombreux contrôles sont effectués pour garantir la conformité des installations. De son côté, la Commission de Suivi de Site, placée sous l'autorité du sous-préfet, réunit une fois par an administrations, élus et associations pour examiner la gestion du site.

Après la fin de son exploitation, les contrôles continueront. Le site restera surveillé sur une période réglementaire d'au moins 30 ans pour vérifier qu'il n'y ait aucune fuite de lixiviats dans le milieu naturel et que les biogaz soient bien évacués.



## Traitement des biodéchets par méthanisation

Les biodéchets collectés par la société Agrivalor Energie à Ribeauvillé sont traités par méthanisation. Une fois déposés à l'unité de méthanisation, les biodéchets sont triés puis placés dans des digesteurs. Là, ils sont naturellement « digérés » et produisent du biogaz.

Ce gaz alimente alors deux moteurs de cogénération, pour produire de l'électricité et de la chaleur, qui servent pour l'environnement proche du site. Enfin, le résidu de méthanisation, appelé digestat, sert aux agriculteurs alsaciens pour nourrir leur sol, évitant ainsi autant d'engrais chimiques de synthèse.

Le traitement des déchets par méthanisation est donc bénéfique à de nombreux points de vue :

- il évite l'incinération d'autant de déchets
- il permet un traitement local des déchets
- il produit de l'énergie propre et évite des engrais de synthèse dans les sols d'Alsace



Retrouvez la vidéo sur la collecte des biodéchets en Alsace centrale sur Youtube



# 3 112 t

de biodéchets traités par méthanisation en 2022

## La valorisation énergétique par incinération

Les ordures ménagères produites en Alsace Centrale sont valorisées par incinération. Une unité de transfert a été installée sur le site de Scherwiller pour prendre en charge les déchets issus des collectes du bac gris mais également les refus issus de centre de tri. Les déchets sont ensuite acheminés vers les unités de valorisation énergétique de

Haguenau, Colmar, Strasbourg et Bourgnone.

En parallèle depuis octobre 2022, les déchets non valorisables issus des déchèteries sont pris en charge par la filière de Combustibles Solides de Récupération (CSR) de B+S Recyclage.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS EN 2022

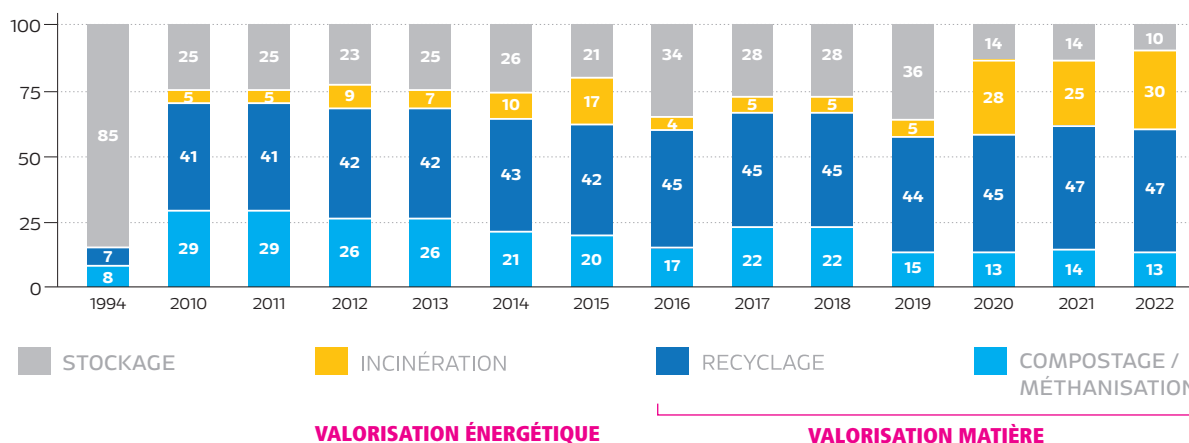
	2021	2022	Évolution
OMR et refus de tri détournés en incinération	19 291	19 108	- 1%
Déchets non valorisables issus des déchèteries (CSR : Combustible Solide de Récupération)	-	1 501	-
<b>TOTAL incinérateur</b>	<b>19 291</b>	<b>20 609</b>	<b>+ 7 %</b>



## Bilan de valorisation des déchets

En 2022, 90 % des déchets collectés en Alsace Centrale ont été valorisés, dont 60 % de valorisation matière. Le mix traitement est ainsi conforme aux objectifs fixés par loi AGEF.

### ÉVOLUTION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS



### PERSPECTIVES DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE LA LOI AGEF

	Objectifs	Résultats	Leviers d'évolution
<b>Déchets Ménagers et assimilés</b>	-15 % entre 2010 et 2030	<b>- 16 %</b>	Réduction OMR, augmentation en recycleries, réduction des déchets verts et des biodéchets traités par le SMICTOM (PLPDMA)
<b>Valorisation matière y compris organique (non dangereux, non inertes)</b>	minimum 55 % en 2020 65 % en 2025	<b>+ 69 %</b>	Augmentation de la collecte des biodéchets, développement des REP
<b>Préparation en vue de réutilisation ou recyclage</b>	minimum 55 % en 2025 60 % en 2030 65 % en 2035	<b>+ 47 %</b>	Développement des REP et du réemploi en déchèterie
<b>Stockage</b>	-50 % de déchets stockés entre 2010 et 2025	<b>- 68 %</b>	Valorisation des DUD et des refus de pré-tri

**21,54 M€**

de budget de  
fonctionnement 2022

# INDICATEURS FINANCIERS

Pour une gestion transparente

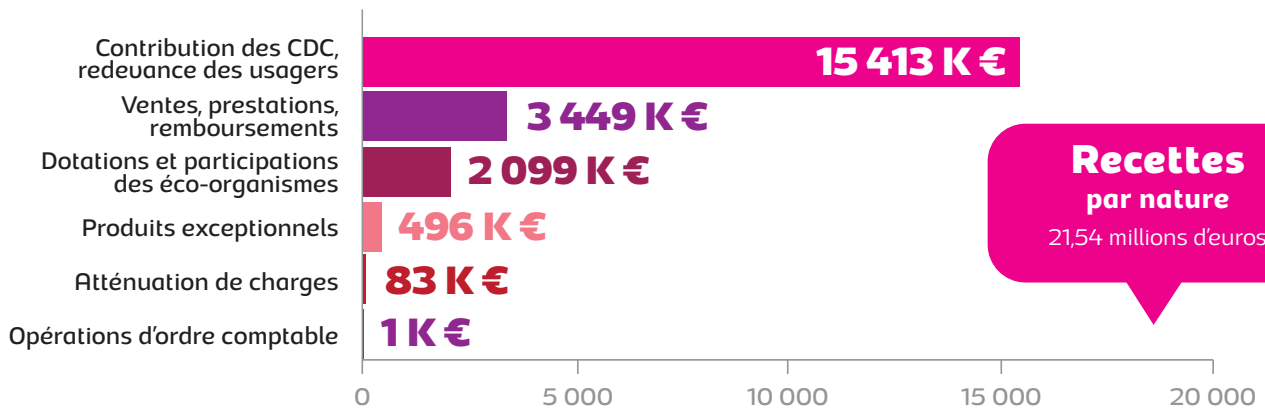
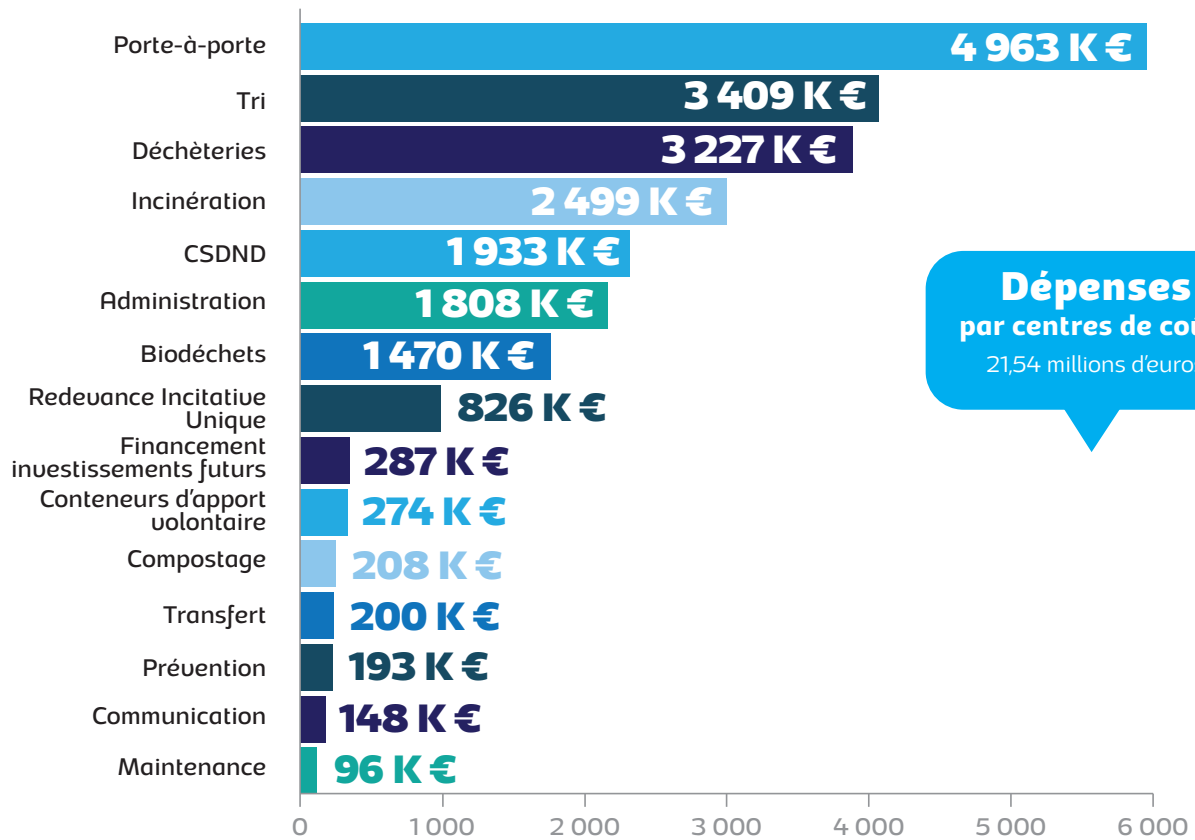


Le SMICTOM opère en régie la majeure partie du service : collecte, exploitation du CSDND, du centre de tri et des 8 déchèteries du territoire. Les déchets collectés en déchèteries sont traités par des entreprises privées. Des opérateurs privés effectuent la gestion de la filière de biodéchets dans le cadre de marchés publics.





## Le budget de fonctionnement 2022





## Les dépenses d'investissement 2022

Centre de coût	Objet	Montant TTC
TRI	Remboursement d'emprunts, AMO, Travaux ECT, Matériels	2 915 000 €
Collecte en Porte à porte	Véhicules de collecte, remboursement d'emprunt et petit matériel	799 000 €
CSDND	Travaux de couverture, remboursement d'emprunts	530 000 €
Déchèteries	Remboursement d'emprunt, travaux de mise aux normes, compacteurs	442 000 €
Compostage	Remboursement d'emprunts et démantèlement	239 000 €
Administration	Remboursement d'emprunts, matériels informatiques et mobilier	187 000 €
Transfert	Installations techniques et de sécurisation du pont	178 000 €
Redevance Incitative Unique	Logiciel, matériel informatique	75 000 €
Collecte des biodéchets	Abris et matériels de précollecte	65 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 430 000 €</b>

## Principales dépenses par prestataires

Liste des 10 principaux prestataires, classés par ordre décroissant des montants ordonnancés en 2022.

Prestataire	Marché/prestation	Montant ordonnancé
TREMPLENS ASSOCIATION INTERMED	Personnel intérimaire	1 943 404 €
SENERVAL	Traitement thermique avec valorisation	1 632 311 €
SCHROLL STRASBOURG	Traitement des déchets issus des déchèteries	1 306 306 €
AGRIVALOR ENERGIE SAS	Collecte et traitement des biodéchets	1 005 364 €
MAUFFREY ALSACE	Transport des déchets	391 406 €
AGRIVALOR	Collecte et traitement des déchets verts des déchèteries	341 572 €
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT ESKA	Collecte et traitement des métaux issus des déchèteries	282 877 €
SCHROLL COLMAR SAS	Collecte et traitement du bois issu des déchèteries	218 447 €
GDE METAUFER	Traitement des gravats	150 202 €
GROUPE ROELLINGER	Traitement du bois	142 952 €

## Les recettes du service

La redevance incitative des ordures ménagères est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par les élus du SMICTOM. Basée sur le volume du bac gris mis à disposition, la redevance incitative encourage la réduction et le tri des déchets.

La redevance incitative des ordures ménagères est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par les élus du SMICTOM. Basée sur le volume du bac gris mis à disposition, la redevance incitative encourage la réduction et le tri des déchets.

Ce volume est fixé selon le nombre de personne résident dans le foyer et en fonction des habitudes de tri et de compostage.

La redevance est adressée au propriétaire du logement.

Le principe du prorata temporis est également appliqué.



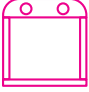
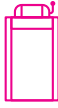



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la redevance prend également en compte le nombre de levées du bac gris : un forfait de 36 levées est compris dans la redevance, et toute levée supplémentaire est facturée afin d'encourager le tri des biodéchets et la réduction des déchets à incinérer.

**Entre 2021 et 2022, les tarifs de la redevance ont augmenté de 2 %.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le nombre de levées du bac gris comprises dans la redevance est passé à 18.



**La redevance, un abonnement forfaitaire annuel qui comprend :**

						
<b>26</b> collectes du bac jaune ou bornes jaunes	<b>36</b> collectes du bac gris	La collecte des bornes à verre	La collecte des biodéchets	<b>24</b> passages en déchèterie	Un accès aux actions de prévention et de sensibilisation	Le traitement différencié des flux de déchets : recyclage, incinération, méthanisation

Nombre de personnes par foyer	Bac ou volume convention jaune (collecté 1x/2 sem.)	Bac ou volume conventionné gris (collecté 1x/sem.)	
		Minimum	Maximum
1 à 2	120	60	80
3 à 4	240	80	120
5	340	120	240
6+	340	240	340

Pour les collectifs et les professionnels, la dotation est calculée en adéquation avec les besoins.

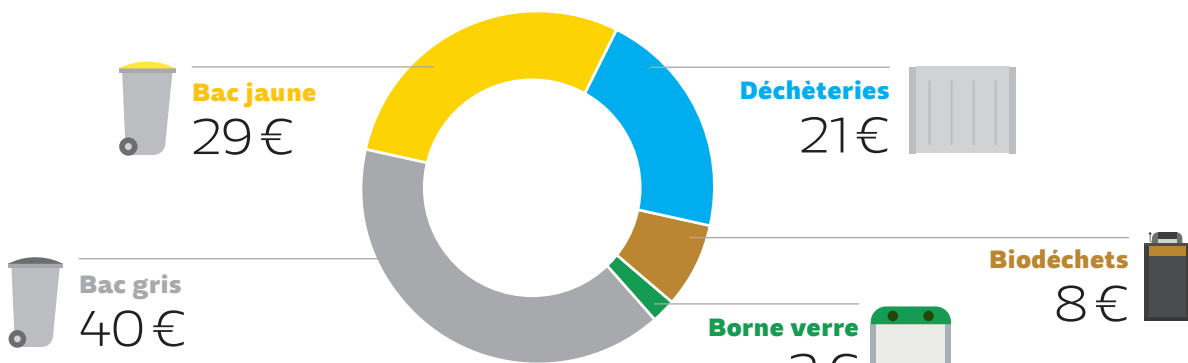
## LES TARIFS 2022

Volumes de l'abonnement en litres		60	80	120	180	240	340	770
Abonnement annuel - circuit		187 €	220 €	284 €	381 €	479 €	640 €	1 336 €
Abonnement annuel - écarts*		166 €	191 €	241 €	316 €	392 €	518 €	1 059 €
Porte-à-porte	Leuée supp.	3 €	4 €	6 €	8 €	11 €	15 €	34 €
Apport volontaire	Nb d'ouvertures correspondant	44	58	87	130	173	245	555
	Ouverture supp.				250 €			

\*Sont considérés comme des « écarts de collecte », toutes les habitations, dotées ou non de bacs individuels, qui sont situées à plus de 300 mètres du point de collecte le plus proche (la distance est mesurée sur la voirie à l'angle de la propriété jusqu'au point de collecte considéré et non à vol d'oiseau) ou hors zone agglomérée au sens du décret collecte n°2016-288 de mars 2016, à savoir hors toute zone au tissu bâti continu ne présentant pas de coupure de plus de 200 mètres entre

deux constructions. Les usagers situés en « écart de collecte » seront dans l'obligation d'avancer leurs bacs au point de regroupement indiqué ou de déposer leurs déchets dans les bacs mis en place au point de regroupement. De ce fait, ils bénéficieront du tarif « écart de collecte ». Ni les impasses ni les voies en travaux ne sont considérées comme des écarts.

## RÉPARTITION POUR 100 EUROS DE DÉPENSES

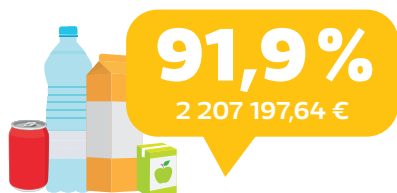




# Les contributions et recettes de la valorisation

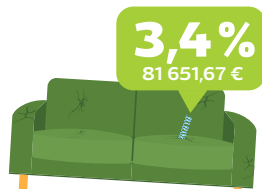
11% des recettes

## PARTICIPATION DES ÉCO-ORGANISMES



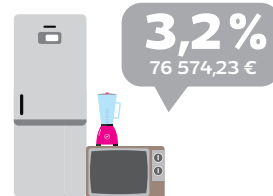
CITEO

Emballages ménagers



Écomobilier

Mobilier



OCAD3E

DEEE



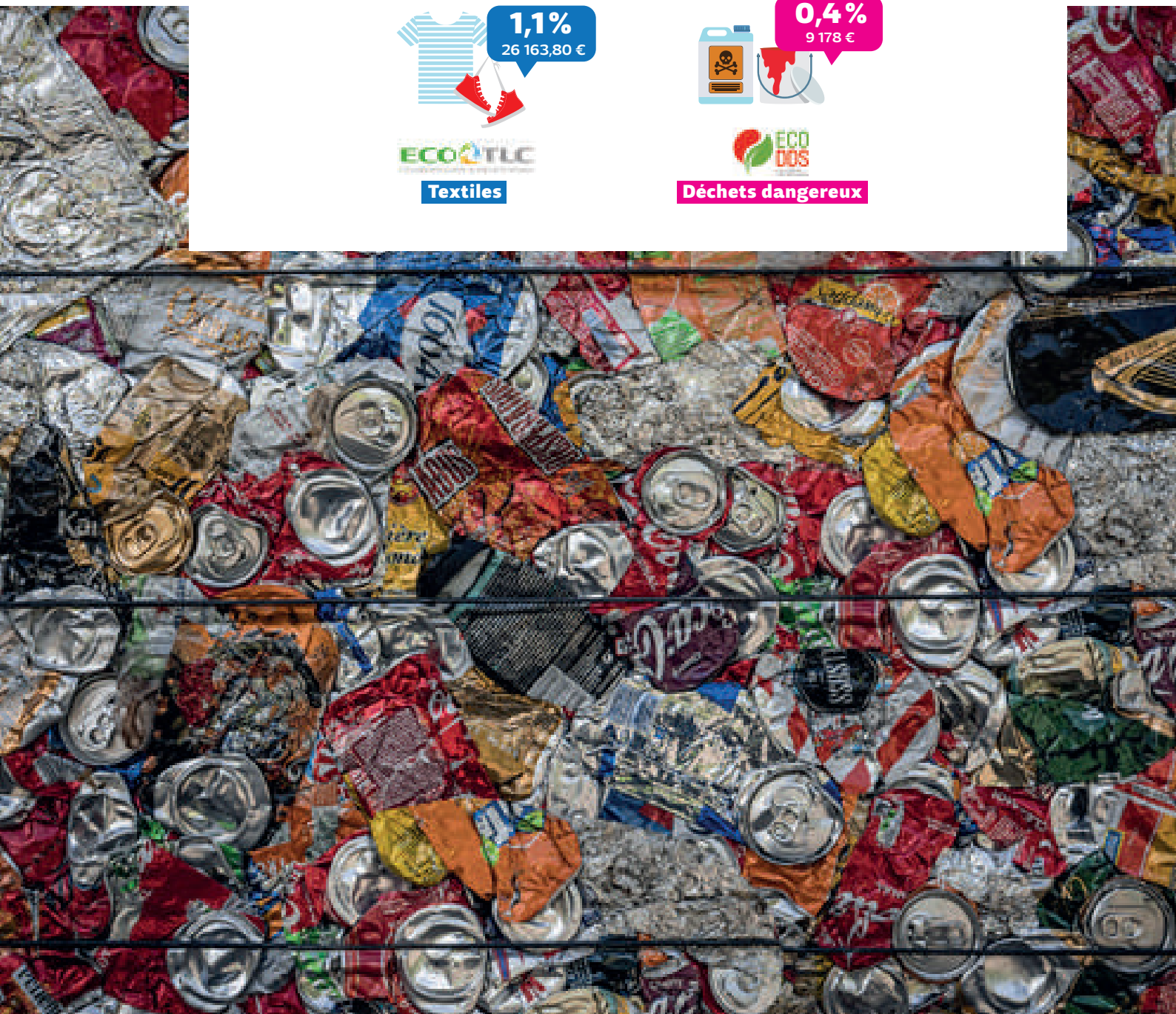
ECO TLC

Textiles



ECO DOS

Déchets dangereux





Retrouvez  
la matrice  
des coûts sur  
le site Internet  
du SMICTOM,  
#matrice

## SUBVENTIONS

Subvention accordée par	Objet	Montant
CITEO	Appel à projet	140 000 €
ADEME	Extension des consignes de tri	61 157 €
ADEME	Collecte des biodéchets	44 304 €
ÉTAT	Transformation numérique	25 104 €
<b>TOTAL</b>		<b>270 565 €</b>

## LES VENTES DE MATIÈRES ET LES PRODUITS DU TRAITEMENT DES D.A.E.

Une partie des matières triées a été vendue pour un montant de 2 199 238 euros (verre, plastiques, aluminium...). Le traitement des DAE (Déchets d'Activités Economiques) a rapporté 268 762 euros.

En 2022, le centre de tri a fonctionné en double poste jusqu'à fin octobre, avec des apports du SMITOM Haguenau

Saverne et du SERTRID. L'intégralité des recettes issues des matières de ces collectivités a été reversée à l'euro près.

Les cours de revente des matières ont été en hausse, après une année 2020 morose marquée par la covid. La situation reste cependant très instable et imprévisible.

# MESURES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Prévention des impacts sur l'homme et l'environnement



Dans le cadre de sa mission de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées, le SMICTOM d'Alsace Centrale a également comme préoccupation permanente la préservation de la santé de ces agents, la protection de l'environnement et la prévention de pollution dans toutes ses activités afin d'agir en acteur responsable du développement durables.



## Santé, sécurité et conditions de travail

Sécurité des agents, préservation de leur santé et amélioration des conditions de travail sont au cœur de la dynamique d'amélioration continue menée par le SMICTOM.

Les moyens humains dédiés, sont notamment :

- deux assistants de prévention du SMICTOM qui audient les activités et conseillent les services,
- un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des règles d'hygiène et de sécurité (ACFI) en charge de vérifier l'application de la réglementation (Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin),
- un service de Médecine Professionnelle et Préventive afin de veiller à l'hygiène et à la santé des agents (AST67).

L'hygiène et la sécurité des personnes est assurée :

- par des équipements techniques, qui font l'objet de vérifications et maintenances régulières,
- par des règlements et consignes,
- par des formations et sensibilisations des agents,
- par des équipements de protection, vêtements de travail, etc.
- par la formalisation des signalements des agents et des visites de sécurité.

En 2022, un travail sur la préservation de la santé des agents a notamment été mené sur :

- La charge physique des agents de collecte en porte-à-porte. Ce thème s'inscrit dans le cadre de la réduction de la quantité de déchets à collecter et du développement de la pratique du mono-ripage. Des

indicateurs ont été identifiés, ainsi que leurs limites, et ont servi de base au dimensionnement des circuits de collecte dans le cadre du passage au forfait de 18 levées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Les circuits de collecte ont été dimensionnés afin qu'un agent de collecte « pousse-tire » moins de 7,5 tonnes par jour (poids à vide du bac compris)**



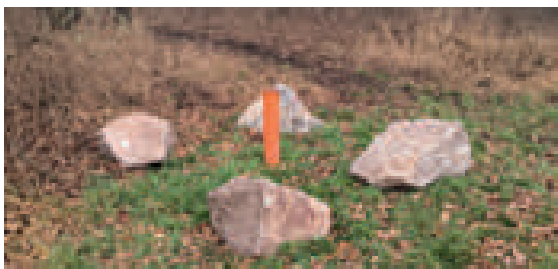
- Dans le cadre de l'adaptation du centre de tri aux extensions des consignes de tri, un bureau d'étude spécialisé dans l'ergonomie a accompagné le SMICTOM afin d'intégrer dès la conception la meilleure adaptation de la machine aux agents.

L'ergonomie doit notamment permettre de réduire le nombre et l'amplitude des gestes répétitifs, d'améliorer les postures de travail et de mieux équilibrer les temps de récupération des valoristes.

## Prévention des pollutions

Le SMICTOM d'Alsace Centrale mène une politique active de prévention des risques de pollution et de limitation des impacts sur l'environnement, en conformité avec la réglementation.

### L'EAU



Le SMICTOM fait réaliser des contrôles réguliers par un laboratoire agréé afin de vérifier l'absence d'impact de ses activités sur le milieu naturel. Des analyses sont réalisées

notamment sur :

- les rejets des eaux pluviales transitant sur les différents sites (déchèteries, CSDND de Châtenois et site de Scherwiller),
- les rejets des eaux pluviales en contact avec les déchets (lixiviats) au niveau du CSDND de Châtenois traitées à la station d'épuration de Sélestat,
- les eaux souterraines via des piézomètres situés au droit des sites de Châtenois et de Scherwiller ainsi qu'en amont et en aval.



## L'AIR

Début mai 2022, un laboratoire accrédité a effectué une campagne de mesures en sortie de la torchère présente au centre de stockage des déchets non dangereux de Châtenois.

## LE BRUIT

Une campagne de mesure a été réalisée en 2022 au niveau du CSDND de Châtenois. Elle a conclu au respect des limites réglementaires applicables au site en matière de bruit. Conformément aux fréquences imposées par la réglementation, il n'y a pas eu de mesure de bruit sur le site de Scherwiller et les déchèteries en 2022.

## ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ

Un effort particulier est mené quant à l'intégration paysagère des sites d'exploitation du SMICTOM dans leur environnement. L'entretien de l'ensemble des espaces verts du SMICTOM est réalisé en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement :

- Non utilisation de pesticides, de désherbants, d'engrais ou d'autres produits chimiques ;
- Utilisation de la technique du « mulching » pour ne pas produire de déchets verts liés à la tonte ;
- Gestion différenciée des espaces verts afin de développer la biodiversité (prairies naturelles avec fauche tardive) ;
- Non arrosage des espaces verts pour préserver les ressources en eau ;
- Arrachage et/ou recouvrement des espèces végétales non autochtones et invasives ;
- Mise en place de refuges pour la biodiversité sous la forme de stères de bois aménagés (refuges à hérissons, hôtels à insectes, abris divers).



## HYGIÈNE ET PROPRETÉ

La propreté et l'hygiène des sites du SMICTOM sont assurées grâce :

- aux nettoyages réguliers des sites par les agents, ainsi que par des prestations ponctuelles (passage d'une balayeuse, ...),
- à une vigilance particulière lors des épisodes de vents afin de prévenir les envois de papiers ou de plastiques,

- aux grillages périphériques cernant l'ensemble des sites permettant de retenir les envois,
- aux ramassages des envois par les agents et via une prestation,
- au placement sous dératisation permanente,
- à une prestation d'entretien régulier des réseaux et installations d'assainissement.

## LA SÉCURITÉ DES SITES

Afin de garantir la sécurité des sites et la protection de l'environnement par rapport aux risques liés à la malveillance :

- les sites sont placés sous vidéoprotection,
- les alarmes sont télé-surveillées 24h/24 avec intervention d'un agent de sécurité en cas de nécessité,

- de la surveillance électronique est déployée (détection des intrusions, détection des incendies, contrôle des accès, ...),
- la présence humaine est permanente sur le site de Scherwiller (gardiennage),
- des rondes de surveillance sont effectuées.





## CLIMAT ET RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Le dérèglement climatique a un lien étroit avec l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur et canicule, pluies intenses et inondations, vents forts,...). Au-delà des de la réduction à la source des émissions de carbone, le dérèglement climatique nécessite aussi d'adapter l'organisation de travail et du service public.

En 2022, un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation a été réalisé sur le site de Scherwiller. Ce diagnostic permet de mieux appréhender les inondations dont la fréquence pourrait augmenter, afin d'anticiper le risque et de réduire la vulnérabilité des installations et équipements.

Les différentes activités du SMICTOM étant fortement liées aux conditions météorologiques, une organisation de surveillance et de veille des vigilances météorologiques permet d'anticiper les risques connus et d'adapter le service

public en cas de nécessité.

Chaque situation est différente et génère des actions spécifiques en fonction de l'heure de l'événement et du type de phénomène météorologique.

Exemples de quelques mesures pouvant être prises :

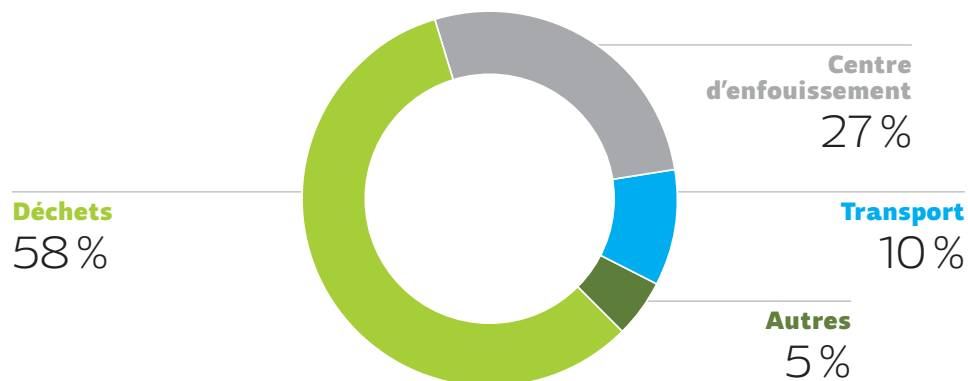
- Fermeture des déchèteries les après-midis en cas de risques liés à la canicule / fortes chaleurs afin de ne pas inciter les usagers à se déplacer en cas de risque météorologie et afin de protéger les agents,
- Modification des horaires de collecte des déchets afin de diminuer l'exposition des agents aux risques liés aux vents forts d'une tempête,
- Autorisation ponctuelle de télétravail supplémentaire pour réduire les trajets extérieurs.

## Politique climat du SMICTOM

En 2022, le SMICTOM a continué à travailler avec le bureau d'études Alternative Carbone pour communiquer son diagnostic et construire son plan d'actions avec les agents et les élus. Ce plan d'actions intègre notamment toutes les actions prévues par le PLPDMA puisque la prévention est un levier fort de baisse des émissions.

L'impact direct du fonctionnement du SMICTOM (hors traitement des déchets) est estimé pour 2022 à **9 776 tonnes de CO2 soit 41% du bilan carbone du SMICTOM** (58% sont liés au traitement des déchets).

### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO2



### INDICATEURS 2022



**368 kg**  
CO<sub>2</sub>e  
par T de déchets traités



**183 kg**  
CO<sub>2</sub>e  
par habitant



# Politique énergétique du SMICTOM

Menée depuis 2014



**Carburant**



La consommation de gazole des bennes à ordures ménagères a diminué en l/100 de 3% par rapport à 2021.

► Cette baisse est liée à la diminution des arrêts de la collecte et à la révision des circuits de collecte.



**Électricité**



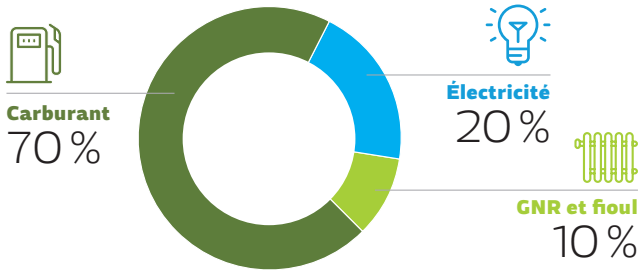
La performance électrique a diminué du fait des travaux au centre de tri ; des investigations sont à mener au niveau du bâtiment administratif (augmentation trop importante de la consommation).

## INDICATEURS ÉNERGÉTIQUES

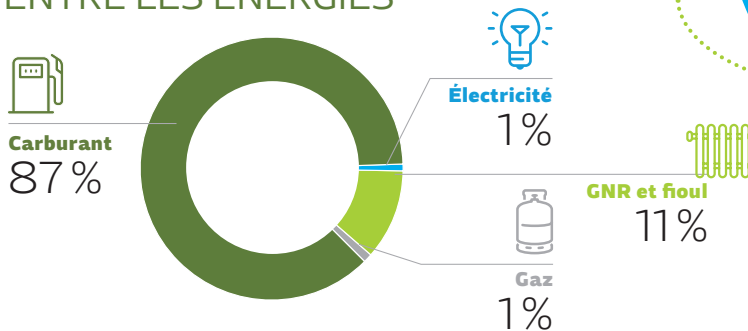
Année référence 2013

	fin 2022	Objectifs cibles
Référence Indicateur de performance (IPÉ) Electricité	- 25%	- 27%
Référence IPÉ carburant	- 9,3%	- 15%
Référence IPÉ gaz	- 53,7%	- 30%
Consommation énergétique globale	- 16%	- 20%
Énergie renouvelable	20%	40%
Diminution GES	- 22%	- 20%
<b>ÉCONOMIE RÉALISÉE PAR RAPPORT À 2013</b>	<b>- 125 096 € TTC/an</b>	

## RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION EN KWH ENTRE LES ÉNERGIES



## RÉPARTITION DE L'IMPACT EN CO2 ENTRE LES ÉNERGIES



En 2022, la consommation d'énergie du SMICTOM a été de **4 532 MWh/an** pour une facture de 783 K€ TTC (soit 3% du budget du SMICTOM)

L'équivalent de 833 tonnes de CO2 rejetés soit 160 tours de la Terre en Clio

## LES PROJETS PRÉVUS EN 2023

- Mise en œuvre du plan d'action Bilan carbone
- Recherche de partenaires pour un parc solaire au sol sur le site du CSDND
- Mise en œuvre des travaux suite à l'étude pour l'optimisation chauffage / climatisation des bâtiments de Scherwiller (forage puits de captage et rejet).



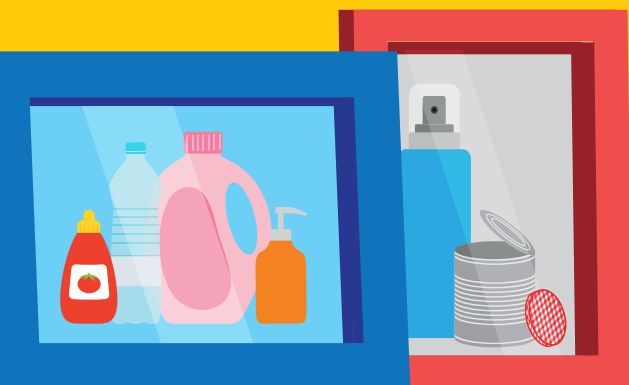
Depuis le 1<sup>er</sup>  
janvier 2023

# la **TRIBU** *s'agrandit !*

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023, LA CONSIGNE DE TRI EST SIMPLIFIÉE :  
CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

**Vom 1. Jänner  
2023 were alli  
Verpackunge un  
Papierer sortiert!**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
tous les emballages et les  
papiers se trient.*



**Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale**

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr) - Courriel : [courrier@smictom-alsacecentrale.fr](mailto:courrier@smictom-alsacecentrale.fr)  
n°SIRET : 256 702 960 00012 - Code APE : 3811Z